



Politique agricole  
commune et élevage  
**Comment le système  
en place encourage  
la pollution**

— Une enquête commandée par Greenpeace France et réalisée par Mark Lee Hunter  
avec la collaboration de Stefan Webrmeyer et Geoffrey Livolsi



## AVANT-PROPOS DE GREENPEACE FRANCE

L'enquête qui suit est le résultat d'un travail remarquable de croisement de données concernant l'élevage et la Politique agricole commune. Mark Lee Hunter, journaliste d'investigation indépendant, aidé par l'analyste de données Stefan Wehrmeyer, a comparé la liste des exploitations françaises selon leurs émissions d'ammoniac déclarées, avec celle des exploitations qui perçoivent des subventions de la Politique agricole commune (PAC). Résultat: ce travail d'analyse a permis d'identifier 436 structures agricoles: 421 exploitations porcines et avicoles et 15 entreprises agro-alimentaires. Ce sont donc 436 structures françaises qui polluent et pourtant continuent de toucher des subventions publiques européennes.

Nous avons décidé de nous concentrer sur les émissions d'ammoniac car elles ont des conséquences désastreuses sur l'environnement, en particulier à travers l'eutrophisation des rivières et des lacs, phénomène responsable de la prolifération des algues vertes. Ces émissions d'ammoniac amplifient également le problème des particules fines qui peut conduire à des problèmes respiratoires.



## LES CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE

### » Les pollutions environnementales sont très mal surveillées

Un chiffre résume à lui seul la situation : seules 727 exploitations de porcs et volailles déclarent leurs émissions d'ammoniac sur environ 31 000 exploitations recensées en France. Autre conclusion : à peine 3% des émissions d'ammoniac de l'élevage sont répertoriées dans cette base de données, alors que l'élevage représente 64% de ces émissions à l'échelle nationale ! Le constat est sans appel : nous sommes incapables aujourd'hui d'évaluer les pollutions liées à l'élevage avec les outils en place et ce sont des tonnes d'émissions qui chaque année échappent aux déclarations. Comment s'assurer dans ces conditions que les objectifs environnementaux pour la prochaine PAC seront atteints ? Il est nécessaire de refondre le système en profondeur.

### » Certains gros pollueurs reçoivent des montants considérables de la Politique agricole commune

En 2015, les 20 premières fermes du classement ont touché plus de 115 000 euros de subventions en moyenne. Il s'agit d'un montant colossal par rapport aux standards de la PAC. Seulement 3% des bénéficiaires ont

reçu un montant d'aides équivalent ou supérieur cette même année.

Là encore, selon notre classement, ceux qui déclarent le plus de pollution reçoivent beaucoup de subventions. La conclusion est simple : la PAC rémunère des pollueurs. C'est l'ensemble du système de subventions qu'il faut revoir.

### » Le système actuel des aides PAC et des politiques publiques incite à l'agrandissement et l'intensification de l'élevage

Comme montré dans l'enquête, l'ensemble du fonctionnement de la PAC avec son système de rétribution à l'hectare pousse à l'intensification et l'agrandissement des exploitations. Or le seul moyen de réellement régler les pollutions environnementales liées à l'élevage c'est de réduire le cheptel et de désintensifier l'élevage. La taille moyenne des ateliers porcins a été multipliée par 2,5 en 10 ans alors que deux tiers des exploitations ont disparu sur la même période. Or l'intensification de l'élevage conduit à une pollution toujours plus grande. La PAC actuelle, c'est un peu le serpent qui se mord la queue. Ou un système qui marche sur la tête sans jamais se remettre en cause.

## LES DEMANDES DE GREENPEACE

### » De la transparence et un vrai suivi des pollutions environnementales

Cette enquête démontre l'immensité des lacunes concernant le suivi des pollutions liées à l'élevage. Il faut absolument abaisser le seuil à partir duquel les fermes doivent déclarer leurs pollutions. Il faut également mettre en place un système de suivi pour d'autres polluants, comme le nitrate et le méthane.

### » Une politique agricole commune qui favorise réellement l'environnement et non l'intensification et/ou l'agrandissement des structures

Le problème : on produit trop d'animaux. La PAC doit encourager à en produire moins et de meilleure qualité. Les aides de la PAC doivent absolument être plafonnées, afin de stopper cette course à l'agrandissement et à l'intensification. Elles doivent être conditionnées au nombre d'actifs et au nombre d'animaux par hectare pour permettre une réelle transition.

— Suzanne Dalle

CHARGÉE DE CAMPAGNE AGRICULTURE. GREENPEACE FRANCE

# Politique agricole commune et élevage **Comment le système en place encourage la pollution**

*Cette enquête n'a pas été réalisée par Greenpeace mais par un journaliste d'investigation indépendant, sur une commande de Greenpeace France.*

En France, des fermes d'élevage intensif qui font partie des plus gros pollueurs selon les statistiques de l'Union européenne seraient d'importantes bénéficiaires des subventions de la PAC.

Telle est la conclusion d'une équipe de journalistes européens qui a comparé la liste des exploitations les plus polluantes d'Europe et celle des exploitations qui perçoivent des subventions de la PAC. Le système favoriserait l'élevage intensif à l'origine d'une grande partie des polluants qui contaminent notre air et notre eau potable. Il ne fait du reste rien pour encourager les agriculteurs à adopter de meilleures pratiques.

Un seul polluant, l'ammoniac, qui est directement lié à l'élevage, doit faire l'objet de déclarations systématiques aux autorités nationales et européennes. Notre équipe de journalistes s'est donc concentrée sur les fermes d'élevage de volailles et de porcs. Nous avons comparé les fermes figurant sur le registre européen des sites polluants (E-PRTR) et les fermes bénéficiaires des aides de la PAC apparaissant dans la base de données française officielle Telepac. Nous avons utilisé les dernières données disponibles, celles des années 2014 et 2015. Nous avons obtenu

un total de 436 exploitations apparaissant sur les deux bases de données. Nous avons alors pu établir une liste des fermes qui émettent le plus d'ammoniac grâce au registre E-PRTR, une liste de celles qui reçoivent des subventions, ainsi qu'un classement qui croise les fermes qui émettent avec celles qui touchent les subventions de la PAC.

## **En tête de classement: des fermes qui polluent et qui bénéficient de la PAC**

En 2015, la moitié de ces fermes ont touché plus de 24 000 euros. Si les fermes situées dans le bas du classement par subvention ont perçu des sommes avoisinant 5 000 euros, les 20 premières fermes, elles, ont touché en moyenne 115 559 euros en 2015. Il s'agit de montants conséquents par rapport aux standards de la PAC. En effet, en 2015, seulement 8 851 bénéficiaires parmi les 305 000 bénéficiaires français de la PAC ont reçu un montant d'aides équivalent ou supérieur.

La première ferme, en tête du classement, est la SCEA de la Certine: elle a déclaré 43 tonnes d'émissions d'ammoniac en 2014 et 75 tonnes en 2015. Et pourtant, au cours de ces deux années, elle a encaissé au total 367 114 euros de subventions (6<sup>e</sup> plus gros bénéficiaire de la PAC parmi ces exploitations). Le gérant de la ferme n'a pas souhaité répondre à nos questions. De même, la direction de SAS Kerjean, qui se range

## BASE DE DONNÉES A 727 FERMES

Registre européen des rejets et transferts de polluants  
- émission d'ammoniac par ferme  
- seulement les porcs et la volaille

## BASE DE DONNÉES B ENVIRON 305 000 BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaires des aides de la PAC  
- montant d'aides PAC par ferme  
- toutes les filières concernées

## POLLUEURS PAYÉS 436 STRUCTURES

421 fermes  
de porcs et  
volailles  
+  
15 entreprises  
agro-  
alimentaires

Les 20 premières ont touché en moyenne 115 000€ chacune en 2015 et se classent parmi les 3% des bénéficiaires les plus importants de la PAC

Ci-dessus : méthode utilisée pour l'enquête.

à la 2<sup>e</sup> place en termes de pollution et à la 13<sup>e</sup> pour ce qui est des subventions, n'a pas donné suite à nos demandes.

Les données dont nous disposons ne nous permettent pas de déterminer si les fermes tentent de réduire leurs émissions, ni comment le cas échéant. Nous avons donc appelé celles qui se trouvent en haut de notre classement. Certains éleveurs ont refusé de nous parler. D'autres nous ont expliqué comment ils essayaient avec plus ou moins de succès de contrôler la pollution. Tous nous ont dit presque la même chose que Jean-François Maridat, qui gère la SARL des Maines (respectivement à la 43<sup>e</sup> et à la 20<sup>e</sup> place en termes de pollution et de subventions, et à la 9<sup>e</sup> place de notre classement): «La PAC ne soutient pas les bonnes pratiques mais la taille: plus on est gros, plus on touche. Je ne me plains pas, mais il n'y a rien qui pousse à être vertueux dans ce système.»

Une des fermes, qui arrive au 8<sup>e</sup> rang dans notre classement, a récemment fait parler d'elle dans les médias nationaux français. Il s'agit du GAEC du Perrat, 4<sup>e</sup> en termes de pollution à l'ammoniac et 214<sup>e</sup> en termes de subventions. À noter que ces classements correspondent aux années pour lesquelles nous avons pu trouver les deux informations. Quand nous avons recherché l'entreprise dans le Registre du commerce et des sociétés, elle n'y figurait plus. Son activité principale était l'élevage intensif de poules pondeuses, ce qui lui a valu d'être la cible du groupe de défense des animaux

L214: l'association a enregistré une vidéo en caméra cachée montrant les terribles conditions d'élevage des poules enfermées dans des cages. Ces images provoquant un tollé national, le gouvernement est intervenu et la préfecture de l'Ain a fait fermer le poulailler en mai 2016<sup>1</sup>. Les exploitants ont appelé les associations et les particuliers à venir récupérer des poules pour éviter qu'elles ne soient abattues. Le gouvernement a récemment décidé d'interdire l'élevage des poules pondeuses en batterie d'ici 2022.

«La PAC ne soutient pas les bonnes pratiques mais la taille: plus on est gros, plus on touche.»

Lors des années que nous avons pu examiner, le GAEC du Perrat a perçu 48 212 euros d'aides de la PAC. En 2015, la ferme a même touché 5020 euros pour ses «pratiques respectueuses de l'environnement». Depuis 2015, ces aides «vertes» représentent 30% des subventions de la PAC. Elles promeuvent des pratiques comme le maintien de prairies permanentes ou la rotation des cultures. Mais elles ne font rien pour résoudre le problème des émissions d'ammoniac liées à l'élevage.

1 - <http://www.leprogres.fr/ain/2016/05/27/scandale-du-poulailler-de-chaleins-les-200000-poules-seront-abattues>

## Un manque de suivi des pollutions à l'ammoniac lié à des politiques inadaptées

La Commission européenne note que «l'ammoniac émis dans l'atmosphère se combine à d'autres formes de polluants atmosphériques, ce qui contribue à la formation de particules avec d'importants effets négatifs sur la santé humaine»<sup>2</sup>. L'ammoniac participe par ailleurs à la contamination de l'eau par les nitrates, qui sont dangereux pour les humains ainsi que pour les insectes et les poissons. De plus, sa forte odeur inquiète les propriétaires d'habitations proches d'élevages de poulets et de porcs, qui craignent de ne pouvoir revendre leurs biens immobiliers à leur juste valeur. Ce n'est pas un hasard si les mouvements de protestation contre l'élevage intensif sont si nombreux dans les campagnes françaises et d'Europe.

L'élevage est responsable de pas moins de 64% des émissions d'ammoniac de la France. Voilà ce qu'indiquent les chiffres du CITEPA<sup>3</sup>, une association à but non lucratif qui étudie la pollution atmosphérique, colauréat en 2007 du prix Nobel de la Paix pour sa collaboration avec les gouvernements et les experts du climat<sup>4</sup>. Depuis plusieurs années, les réglementations européennes et nationales sur l'ammoniac produit par l'agriculture se sont durcies.

Or ce durcissement n'est pas reflété dans les listes de fermes transmises par la France à l'UE et publiées dans le registre des sites polluants de l'E-PRTR. La France est le troisième plus gros producteur européen de porc et le deuxième plus grand producteur européen de volaille. Au total, environ 31 000 fermes françaises travaillent dans les filières porcines<sup>5</sup> ou avicoles<sup>6</sup>. Or, seules 727 fermes françaises figurent dans la base de données de l'E-PRTR. C'est donc seulement 2,3% des fermes qui sont inscrites dans le registre.

Ce manque de transparence n'est pas un problème qu'en France. En examinant les données de la PAC et de l'E-PRTR pour le Danemark, l'Italie, la Pologne, la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas et la France – qui sont tous de grands producteurs européens de porc, de volaille et d'œuf –, nous nous sommes aperçus que les données de l'UE sont incomplètes, notamment du fait de dérogations qui permettent aux autorités nationales voire régionales de garder confidentiels les noms et coordonnées des pollueurs.

À l'échelle européenne, 7,5 millions d'exploitations agricoles sont soumises à des règles de «conditionnalité» : elles doivent respecter les réglementations environnementales pour toucher les aides de la PAC. Celles qui ne le font pas peuvent perdre une partie de leurs aides. De fait, en examinant la base de données de Telepac, nous avons trouvé des exploitations françaises figurant dans l'E-PRTR dont c'était le cas.

En 2016, M. Nikolas Milionis, membre de la Cour des comptes européenne, déclarait que, sur la base des informations disponibles, «la Commission ne [pouvait] pas déterminer avec certitude si le système contribu[ait] à rendre l'agriculture dans l'UE plus durable et plus respectueuse de l'environnement.»<sup>7</sup> Pour sa part, la Commission européenne se disait optimiste : «les émissions d'ammoniac liées à l'agriculture en Europe devraient reculer d'approximativement 10% entre 2008 et 2030»<sup>8</sup>. Mais au vu des données disponibles, la Commission n'a aucun moyen de savoir si les émissions augmentent ou diminuent et comment.

Comment tant d'exploitations peuvent-elles échapper à la liste officielle des sites polluants de l'UE ? La raison principale en est que le seuil à partir duquel il est obligatoire de transmettre des données sur ses émissions d'ammoniac est tellement élevé que seule une infime partie des éleveurs, que ce soit en nombre ou en pourcentage, entrent dans cette liste. De fait, pour y figurer, un élevage doit compter au moins 40 000 volailles, 2 000 porcs charcutiers ou 750 truies. L'estimation officielle de la pollution qu'il produit est calculée à partir du nombre d'animaux qu'il déclare posséder. Ces déclarations peuvent être vérifiées lors d'inspections. En 2015, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a recensé 500 000 sites polluants en tous genres, dont 15 000 élevages soumis à autorisation ou enregistrement<sup>9</sup>. Nous avons demandé à trois reprises au ministère de nous fournir plus de précisions sur les inspections des élevages, sans réponse.

En France, même si l'élevage porcin et avicole est de plus en plus intensif, la plupart des exploitations restent en dessous du seuil légal de déclaration. Dans le département du Nord, où la proximité des abattoirs belges stimule l'élevage de porc, le nombre a chuté de moitié entre 2003 et 2013 alors que le cheptel porcin a augmenté<sup>10</sup>. Résultat : de plus grandes

2 - European commission news, Dec. 17 2017, «EU Agricultural Outlook: European emissions linked to agriculture set to decrease by 2030.» [https://ec.europa.eu/info/news/eu-agricultural-outlook-european-emissions-linked-agriculture-set-decrease-2030\\_en](https://ec.europa.eu/info/news/eu-agricultural-outlook-european-emissions-linked-agriculture-set-decrease-2030_en)

3 - <https://www.citepa.org/fr/le-citepa/historique-et-chiffres-cles>

4 - <https://www.citepa.org/fr/air-et-climat/polluants/aep-item/ammoniac>

5 - <http://www.pleinchamp.com/elevage/porcs/actualites/la-filiere-porcine-en-chiffres>

6 - <https://www.volaille-francaise.fr/la-filiere-avicole/chiffres-cles/>

7 - Cour des comptes européenne, «Conditionnalité: la Commission n'est pas en mesure de garantir l'efficacité du système», communiqué de presse, 27 oct. 2016.

8 - Commission européenne, «EU Agricultural Outlook: European emissions linked to agriculture set to decrease by 2030», 19 déc. 2017, [https://ec.europa.eu/info/news/eu-agricultural-outlook-european-emissions-linked-agriculture-set-decrease-2030\\_en](https://ec.europa.eu/info/news/eu-agricultural-outlook-european-emissions-linked-agriculture-set-decrease-2030_en)

9 - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, «L'inspection des installations classées édition 2015», p. 5.

10 - Agreste, «Nord-Pas de Calais Données.» Numéro 11, juillet 2013. Voir sous-titre, «l'élevage de porcs, une spécialité flamande». [http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/21281/1/agr\\_NPC\\_donnees\\_2013\\_11.pdf](http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/21281/1/agr_NPC_donnees_2013_11.pdf)





Ci-dessus : vue d'ensemble d'une des fermes usines qui se trouve dans le haut du classement.

unités de production avec 840 porcs en moyenne dans le département. On note la même tendance en Bretagne, la grande région française d'élevage intensif, où les éleveurs porcins possèdent environ deux fois plus de bêtes qu'il y a dix ans, soit environ 1 434 porcs pour une exploitation moyenne. La Champagne-Ardenne, occupe la première place avec 1 857 porcs en moyenne par ferme<sup>11</sup>. Cependant, ces chiffres demeurent inférieurs au seuil de déclaration de l'E-PRTR. Du reste, quand une entreprise possède ou gère plusieurs sites, au lieu de prendre en compte l'ensemble des exploitations et des animaux, chaque site est considéré séparément.

### Des pollutions à l'azote que la France peine à diminuer

Cela fait plus de dix ans que la pollution liée à l'élevage ne diminue guère. En 1993, les chiffres marquaient un pic : à cause des déjections animales, les cours d'eau fournissant la Bretagne en eau potable contenaient alors 53 mg de nitrates par litre, soit cinq fois plus que le niveau de 1976, avant que l'élevage intensif ne devienne l'activité centrale de la région. Pour l'Agence de protection de l'environnement américaine, une eau potable contenant plus de 10 mg de nitrates par litre est dangereuse pour l'être humain (sans parler des poissons ni des autres formes de vie aquatique). En Bretagne, la contamination de l'eau par

les nitrates avait chuté de près d'un tiers en 2002, pour passer à 37 mg par litre, mais, depuis, elle stagne approximativement à ce niveau. Josette Launay, chargée de mission au Centre de ressources et expertises scientifiques sur l'eau de Bretagne, nous répond : « Passer de 70 ou 50 mg de nitrates par litre d'eau à 30, c'est plus facile que de passer de 30 à 15. »

Pourquoi serait-ce si difficile ? La réponse courte : les pratiques agricoles pour contrôler les émissions des exploitations ont atteint leurs limites. La méthode traditionnelle consiste à utiliser le lisier comme engrais. « D'importants efforts ont été réalisés pour répondre aux normes de stockage et d'épandage du lisier, assure Paul Ponchart, chef de projet à l'ITAVI, un organisme technique de la filière avicole. La plupart des fermes ont déjà effectué ce travail, aussi les progrès marquent un palier. »

Quant aux diverses formes de traitement chimique ou bactériologique, comme la production de méthane, elles ont une efficacité limitée. Emmanuel Macron a récemment annoncé la création d'un Fonds de prêts à la méthanisation de 100 millions d'euros : le but est d'aider les éleveurs à déployer des technologies pour transformer le lisier en gaz<sup>12</sup>. Les agriculteurs sont sceptiques. « La méthanisation n'empêche pas les émissions d'azote, rétorque Christophe Lhotellier, gérant de la SCEA de la Ville Péan, une exploitation porcine qui occupe la 9<sup>e</sup> place de la liste des émissions

11 - Agreste Primeur No. 300, Les élevages de porcs en France métropolitaine en 2010.

12 - Pour la déclaration d'Emmanuel Macron : <http://www.elysee.fr/declarations/article/transcription-du-discours-du-president-de-la-republique-emmanuel-macron-a-la-nouvelle-generation-agricole/>





Ci-dessus : bâtiment d'élevage industriel.



d'ammoniac et la 113<sup>e</sup> place en termes d'aides de la PAC. On nous dit que cela va réduire les rejets, mais ce ne sera pas le cas. On transforme en gaz, mais on ne limite pas les rejets.» En effet, à l'heure actuelle, selon les chiffres et études du gouvernement, cette technologie ne permet de

---

*«Les aides ne sont pas basées sur la quantité d'émissions ni sur la taille des élevages. C'est la taille des terres dont nous sommes propriétaires qui induit les subventions.»*

---

réduire que de 11% l'azote issu du lisier<sup>13</sup>.

Plusieurs éleveurs ont dû choisir entre mettre à niveau leurs technologies de traitement des effluents ou cesser leur activité. «Depuis 1994, les agriculteurs français touchent des subventions pour investir dans des installations de traitement des effluents, une politique qui favorise le traitement au détriment d'autres options, note l'INRA. Or, sur le long terme, cette méthode n'est pas rentable pour tous les éleveurs.»<sup>14</sup>

Jean-François Maridat, gérant de la SARL des Maires (à la 9<sup>e</sup> place du classement), connaît bien le problème. Il y a quelques dizaines d'années, en vertu des réglementations environnementales, il a dû réduire les émissions de son exploitation d'environ 75%, témoigne-t-il. «On a installé une station d'épuration avec des systèmes d'aérateur pour abattre l'azote organique. L'entretien de la station et la consommation d'énergie nous coûtent 80 000 à 100 000 euros par an». Et d'ajouter : «On a un élevage de 780 truies. On est au-dessus de la moyenne, qui est de 400 truies en France, mais loin d'être une usine. Nous, on est obligés de se mettre aux normes. Mais en dessous de 700 truies, il n'y a pas d'obligation de réduction.»

### **Des aides PAC qui incitent avant tout à l'agrandissement**

Christophe Lhotellier regrette que ni la PAC ni le marché de la viande porcine ne valorisent les éleveurs qui limitent leurs émissions : «On fait ce qu'on peut pour diminuer

les émissions, mais finalement, on n'est pas récompensés».

Sans les aides de la PAC, beaucoup de fermes mettraient la clé sous la porte. Et sans terres, elles ne peuvent pas obtenir de subvention. «Du côté de la PAC, on touche de l'argent par rapport au foncier principalement», explique Jean Briant, gérant de la SAS La Fennetrie (au 10<sup>e</sup> rang pour ce qui est des émissions d'ammoniac ainsi qu'au 8<sup>e</sup> rang pour ce qui est des subventions, et au 4<sup>e</sup> rang du classement).

Les aides de la PAC consistent essentiellement en des «paiements de base» versés en fonction du nombre d'hectares de terre cultivable. Depuis 2015, 30% des subventions versées dans l'ensemble de l'UE sont des «paiements verts». Ces paiements verts récompenseraient les pratiques comme la rotation des cultures ou encore le maintien de prairies permanentes<sup>15</sup>.

Mais ces paiements verts ne remplissent pas leur rôle. Au lieu de protéger l'environnement, la PAC pousse ainsi les éleveurs à intensifier leur production et, dans le même temps, à acquérir plus de terres pour y épandre du lisier, cultiver des aliments pour leurs bêtes, et obtenir des subventions.

«Les aides ne sont pas basées sur la quantité d'émissions ni sur la taille des élevages, explique un autre agriculteur qui touche des subventions de la PAC et figure dans le registre de l'E-PRTR. C'est la taille des terres dont nous sommes propriétaires qui induit les subventions.»

«C'est simple, les prix des porcs sont bas, donc on doit en produire beaucoup pour s'y retrouver, et la PAC aide uniquement les agriculteurs sur le critère de la taille [des terres]», précise Christophe Lhotellier. Donc on grossit pour toucher plus.»

Ce système encourage également les éleveurs à investir dans les animaux. Il ne faut que 3000 mètres carrés (moins du tiers d'un hectare) pour bâtir un poulailler moderne qui abritera 40 000 poules pondeuses, avec 13 poules par mètre carré. Un éleveur ou un entrepreneur peut ainsi construire un bâtiment sur un petit espace, le remplir de poules ou de cochons, et continuer à percevoir des aides de la PAC pour le reste de la propriété. Tant que la construction accueille moins de 40 000 volailles ou 2 000 porcs, rien n'oblige l'éleveur à demander une autorisation préfectorale,

13 - <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00873808/document> ; P. Quideau, T. Morvan, F. Guizio, M.L. Daumer, A.M. Pourcher, et al. Les effets et conséquences de la méthanisation sur la matière organique et l'azote des lisiers de porc. Sciences Eaux and Territoires: la Revue du IRSTEA, IRSTEA, 2013, p. 66 - p. 71.

14 - Op. cit., «The impact of environmental regulations on the farmland market and farm structures»

15 - Ministère de l'Agriculture, «Le paiement vert, c'est quoi?», <http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-Foret/Agriculture/Les-aides-de-la-PAC/modalites/Campagne-2015/PAC-2015-2020/Le-paiement-vert-le-paiement-vert-c-est-quoi>

16 - [http://www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Hauts-de-France/028\\_Inst-Nord-Pas-de-Calais/Telechargements/Recyclage/elevage-installations-classees.pdf](http://www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Hauts-de-France/028_Inst-Nord-Pas-de-Calais/Telechargements/Recyclage/elevage-installations-classees.pdf)

---

*«Les aides directes aux exploitations agricoles restent globalement plus favorables aux exploitations aux effets potentiels les moins favorables à l'environnement»*

---

et l'exploitation n'apparaîtra pas dans le registre des sites polluants<sup>16</sup>.

L'exemple du GAEC La Cour, dont le gérant n'a pas souhaité répondre à nos questions, illustre l'intérêt économique de l'élevage industriel. Un GAEC, ou Groupement agricole d'exploitation en commun, est une entreprise agricole au sein de laquelle plusieurs agriculteurs mettent en commun leurs terres et leurs ressources. Ils peuvent notamment partager des sols pour l'épandage du lisier. En 2014, le GAEC La Cour a remporté le «Prix de la dynamique agricole». Ce prix lui a été attribué par la Banque Populaire Occitane, un de ses partenaires financiers, pour récompenser ses pratiques innovantes<sup>17</sup>. Or, la même année, le GAEC a émis 33 tonnes d'ammoniac – et presque autant en 2015, selon l'E-PRTR. À l'époque, il possédait 3 020 hectares de terres, dont 130 étaient alloués à la culture d'aliments pour les poules. L'activité d'élevage – avec 70 vaches laitières et six poulaillers – représentait «70 pour cent de la marge brute de l'entreprise», selon les déclarations de Jean-Marie Chaperon au quotidien Ouest-France<sup>18</sup>.

### **Des pollutions plus compliquées à gérer sur les fermes industrielles**

En théorie c'est une manière écologique de pratiquer l'agriculture: certaines terres sont utilisées pour produire l'alimentation des animaux et les déjections animales sont ensuite utilisées comme engrais pour fertiliser toutes les terres. C'est ce que font les paysans depuis des millénaires, mais ils ne le font que depuis peu à l'échelle industrielle.

Mais la concentration de l'élevage intensif, lui, a un très gros impact en termes de pollution. Bien sûr, le même nombre de bêtes, qu'elles fassent partie de petites ou de grandes exploitations, produira toujours la même quantité de déjections et de substances nocives pour l'environnement. Mais il est plus difficile de gérer des quantités industrielles de déjections et d'émissions.

Le gérant d'une exploitation qui reçoit des aides de la PAC et figure dans l'E-PRTR reconnaît qu'«il est assez compliqué de lutter contre cette production d'ammoniac car cela provient de notre type d'élevage.» Cela nécessite d'être constamment attentif à de multiples éléments: la température dans les poulaillers, la paille sur laquelle dorment les cochons ou encore les effluents des réservoirs de stockage, qui peuvent fuir.

Les règles imposées à ces exploitations sont de plus en plus strictes, et certains ne les respectent pas. Par exemple, si une ferme ne possède pas suffisamment de terres pour épandre le lisier qu'elle produit, elle doit payer des camions pour transporter l'excédent vers une installation de traitement ou d'autres champs en Europe. Mais, comme nous l'explique un responsable d'un syndicat agricole, il existe une «fraude au lisier»: «Des camions-citernes se rendent dans les fermes. Ils font un bon d'enlèvement [du lisier]. Donc, en principe, il sort de la ferme. Mais les camions ne chargent pas. En revanche, ils laissent le bon d'enlèvement signé. Ça fonctionne de façon massive.» Le lisier est ensuite épandu sur les champs au-delà des limites légales.

Dans une petite ferme, quand une fosse explose ou fuit, le fermier peut avoir le temps de mettre en place des barrières pour empêcher les polluants d'atteindre un cours d'eau et il pourra peut-être gérer le problème avec un simple tracteur. «S'il y a un accident [à cette échelle], c'est moins grave», explique le syndicaliste. Selon les chiffres des autorités françaises, de tels incidents surviennent en moyenne deux fois par an depuis 20 ans. Nous avons trouvé la trace d'autres cas sur des forums d'agriculteurs.

Dans une exploitation industrielle, ces incidents sont bien plus difficiles à contrôler. L'an passé, le syndicaliste a été témoin d'un tel problème dans sa région. «Il y avait un projet modèle», se souvient-il: une installation de méthanisation qui servait

17 - «Le prix de l'innovation attribué au Gaec la Cour», Ouest-France, 21 février 2015.

18 - Ibid.



19 - Alessandra Kirsch, «Politique agricole commune, aides directes à l'agriculture et environnement: Analyse en France, en Allemagne et au Royaume-Uni», université de Bourgogne-Franche Comté, 2017, p. 93.

20 - Ibid., p. 67.

à plusieurs fermes d'élevage. «Une première année de méthanisation modèle. Puis, en janvier-février, il faisait très humide. Trop plein d'eau!» Pas moins de 25 mètres cubes d'excréments se sont répandus aux alentours.

Les grandes exploitations intensives, qui ont un impact négatif sur l'environnement, seraient disproportionnellement aidées par la PAC. Alessandra Kirsch, qui vient de finir une thèse de doctorat sur la PAC, a comparé les paramètres économiques et écologiques des fermes en France, au Royaume-Uni et en Allemagne: «Les aides directes aux exploitations agricoles restent globalement plus favorables aux exploitations aux effets potentiels les moins favorables à l'environnement»<sup>19</sup>. Elle en arrive par ailleurs à la conclusion que, les années où les prix agricoles sont élevés, l'agriculture intensive paie mieux, si l'on tient compte des aides: «Dans les rapports de prix de l'année 2013, et avec les modalités de répartition des aides en vigueur en 2013, les marges brutes à l'hectare et la valeur ajoutée par actif restent meilleures dans les exploitations les moins «vertueuses»

pour l'environnement.»<sup>20</sup> En revanche, elle s'est également aperçue que, les années où les prix sont bas – un drame récurrent pour les agriculteurs français –, les fermes «vertueuses» s'en sortent mieux que les exploitations intensives.

Outre les subventions de la PAC, l'agriculture intensive bénéficie d'économies d'échelle dans la lutte contre la pollution. Il revient moins cher de collecter les déchets d'un seul site que de cinq car chaque arrêt nécessite du carburant et du temps supplémentaires. Et les investissements nécessaires à la mise à niveau des installations de traitement sont proportionnellement plus élevés pour les petites fermes que pour les grandes.

Du reste, des entreprises peuvent obtenir d'autres subventions pour leurs opérations à l'échelle nationale, régionale ou locale. Ces subventions soutiennent les grandes sociétés les plus engagées dans l'élevage intensif.

Par exemple, alors que l'Europe a cessé de subventionner les exportations agricoles

Ci-dessous : vue d'ensemble d'une des fermes usines qui se trouve dans le haut du classement.



21 - Commission permanente du 13 février 2017, Aides attribuées par le Conseil régional sur le territoire de la 6<sup>ème</sup> circonscription du Finistère

en 2015, le Conseil régional de Bretagne a versé 72034 euros à la société Doux S.A. en 2017 dans le cadre d'un programme «pour la production d'un poulet à qualité nutritionnelle améliorée pour le marché export»<sup>21</sup>.

À l'origine spécialisée dans l'aviiculture et l'abattage, la société Doux s'est ensuite mise à l'export et aux produits transformés (pièces ou poulets entiers surgelés, saucisses de poulet, etc.). Ce faisant, elle est devenue une grande cliente des élevages intensifs de volaille. Jusqu'en 2014, la société Doux a perçu des millions d'euros d'aides à l'exportation de l'UE et de la France. Elle a en parallèle connu un

redressement judiciaire. Le groupe coopératif Terrena, grand acteur de la production de poulet et de porc, a quelque temps détenu une part majoritaire de Doux, mais il l'a récemment revendue alors que Doux a été condamnée à payer 82 millions d'euros pour avoir perçu indûment des aides à l'export.

Le groupe Terrena se trouve confronté à des difficultés que connaissent tous les éleveurs de France. Il a bien conscience que l'avenir de l'élevage industriel en France est incertain. Loïc Paturel, responsable des exportations du pôle volaille du groupe, Galliance, le reconnaît : « On ne pouvait plus continuer comme ça – il y avait un



À droite: stockage de fumier sur la ferme et accès restreint à l'élevage



véritable coût.» En effet, le consommateur français payait non seulement pour la viande et les aides de la PAC, mais aussi pour la pollution liée à sa production et les souffrances des animaux de ses fermes. Ces derniers temps, Terrena et ses éleveurs ont massivement investi dans le bien-être des animaux. Et Loïc Paturel se dit confiant : d'autres progrès seront réalisés sur ce front. Cependant, modère-t-il, « on n'arrive pas encore à maîtriser le bilan carbone et la pollution au même degré [dans les grands

---

*«L'espace rural a perdu 54% de ses exploitations entre 1979 et 2010, et autant de chefs d'exploitation.»*

---

élevages]. On peut encore améliorer des choses. Maîtriser, c'est un bien grand mot.»

Loïc Paturel est convaincu que la réponse au problème peut comprendre une réduction de la production et une amélioration de la qualité, avec un prix d'achat plus élevé pour le consommateur. « Il est évident que l'Europe crée une surproduction de volailles », admet-il. Les producteurs comme Doux vendent leurs excédents de viande produite à bas coût principalement au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique. Mais la pollution reste en Europe. « La PAC a toujours donné des aides pour orienter la production, poursuit Loïc Paturel. Mais jamais dans le sens de l'écologie, d'un système de production plus propre. »

### **Une PAC qui ne remplit plus ses objectifs**

À l'origine, dans les années 1960, la PAC a été conçue pour permettre à l'Europe de se nourrir et d'améliorer les conditions de vie de millions de fermiers, qui ressemblaient davantage à celles du XIX<sup>e</sup> que du XX<sup>e</sup> siècle. Ils produisaient à peine de quoi nourrir leurs familles et ne gagnaient que de très modiques sommes leur permettant tout juste d'acheter ce qu'ils ne pouvaient produire eux-mêmes. Les fermes n'avaient souvent ni eau potable ni électricité, elles étaient chauffées au bois, les toilettes se trouvaient dehors.

À l'heure actuelle, la PAC procure à beaucoup d'agriculteurs des revenus qui leur

permettent (à peine) de vivre – mais sans elle, ils n'auraient pas du tout de bénéfices. Alessandra Kirsch est arrivée à la conclusion que les subventions de la PAC représentent jusqu'à 94% des revenus en argent des éleveurs de bovins français. Sans ces subventions, ils disparaîtraient – plus exactement, ils disparaîtraient plus vite.

L'élevage intensif n'a pas permis de préserver l'emploi dans l'agriculture française, l'un des buts proclamés de la PAC, avec la protection de l'environnement. Revenons à l'exemple du GAEC du Perrat : le scandale du poulailler a eu de graves conséquences pour ses employés, qui sont censés bénéficier de la PAC puisqu'un des objectifs est de promouvoir le développement rural. D'après les indications de Fabrice Canet, le responsable de la CGT qui a représenté les employés, quatre d'entre eux ont trouvé un nouvel emploi, trois sont partis en congé parental, tandis que 16 restent au chômage.

Entre 1975 et 2013, dernière année étudiée par l'INSEE, la part des travailleurs agricoles dans l'emploi des campagnes françaises a chuté de plus de la moitié, de 37% à 16%. Même tendance dans le nombre des fermes : « L'espace rural a perdu 54% de ses exploitations entre 1979 et 2010, et autant de chefs d'exploitation. »<sup>22</sup>. Et pendant ce temps, les aides de la PAC ont soutenu cette tendance à avoir des fermes moins nombreuses et plus grandes. Christophe Lhotellier résume ainsi la situation : « Rien n'est fait pour aller dans le sens de petites exploitations. Économiquement, on ne s'en sort pas. »

La prochaine réforme de la PAC est en cours d'élaboration. Cette réforme n'ira dans la bonne direction que si elle s'attaque aux problèmes présentés ci-dessus. Elle devra garantir une réelle transparence de la PAC en mettant à la disposition des citoyens des données valides et complètes, et soutenir les fermes aux pratiques écologiquement viables, les petites comme les grandes.

22 - « Population agricole, formation et recherche », <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Gafi2p035-040-2.pdf> et <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3280515> et <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3280515>



AVRIL 2018

Photo : Greenpeace ©  
Contact : Suzanne Dalle -  
[suzanne.dalle@greenpeace.org](mailto:suzanne.dalle@greenpeace.org)

Enquête écrite par :  
Mark Lee Hunter avec  
les contributions de Geoffrey  
Livolsi et Stefan Wehrmeyer

Traduit de l'anglais par :  
Valentine Morizot,  
Delphine de la Encina

Avant-propos rédigé par :  
Suzanne Dalle

**GREENPEACE**